
VILLE DE BARR

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Du 13 Janvier 2014 à 20 h en l'Hôtel de Ville de BARR

Sous la présidence de Monsieur Gilbert SCHOLLY, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 janvier 2014, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire.

Étaient présents : M. Gilbert LEININGER, Mme Renée SCHNEIDER, MM. Daniel WOLFF, Thierry JAMBU, Jean-Michel HOTTIER, Mmes Claire HEINTZ, Nicole GUNTHER et Marièle WIES, Adjoints au Maire, Mmes Monique BOEHM, M. Olivier DECAUDAIN, Mmes Clémentine DUGUET, MM. André GILLMANN, Gérard GLOECKLER, Jean-Jacques LEDIG, Mmes Brigitte OFFNER, Françoise OSTER, Adrienne RATH, MM. Gilles RENCKERT, Christian ROMAIN, Dominique SCHLAEFLI, Mme Florence WACK et M. Hervé WEISSE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Nimet BOZKURT, Nathalie ERNST et Cécile GRESSER qui ont donné procuration respectivement à Mme SCHNEIDER, Mme BOEHM et M. LEININGER.

Absent : M. Vincent BETTER

ORDRE DU JOUR

Thèmes

Signature du procès-Verbal de la séance du 30 septembre 2013

1. Orientations budgétaires pour l'exercice 2014 – 67021-016-2014-01-13-01
 2. Budget 2014 de la Ville de BARR – Ajustement et vote de crédits - 67021-016-2014-01-13-02
 3. Collège de BARR – Création d'une mare pédagogique – Octroi de subvention - 67021-016-2014-01-13-03
 4. Projet global d'aménagement – rénovation urbaine – plan de financement – approbation - 67021-016-2014-01-13-04
 5. Musée "La Folie Marco" – Illumination des façades - Communauté de Communes Barr-Bernstein – Fonds de concours – Acceptation - 67021-016-2014-01-13-05
 6. Droit de Préemption Urbain - Déclarations d'Intention d'Aliéner présentées - 67021-016-2014-01-13-06
 7. Forêt communale – Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'exercice 2014 – Approbation 67021-016-2014-01-13-07
-

-
8. Musée "La Folie Marco" – Procès-verbal de récolement des collections – Approbation - 67021-016-2014-01-13-08
 9. Nouveaux rythmes scolaires – Horaires de classe – Résultat du sondage
 10. Route de Sélestat – Radar pédagogique

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013 -

M. le Maire : Par contre, nous allons faire circuler le procès-verbal de la séance du 30 septembre que vous voudrez bien signer.

Le Procès-Verbal de la séance du 30 septembre 2013 est signé.

1°) ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2014 - 67021-016-2014-01-13-01

Le Conseil Municipal,

DÉCLARE avoir pris connaissance des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2014.

2°) BUDGET 2014 DE LA VILLE DE BARR – AJUSTEMENT ET VOTE DE CREDITS – 67021-016-2014-01-13-02

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité d'opérer à des ajustements de crédits pour pouvoir procéder à des régularisations d'écritures dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2014,

VU les avis favorables émis par les Commissions des Finances et Réunies,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE VOTER aux opérations et articles détaillés dans le tableau ci-après les crédits définis :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
D/R	Articles	Fonctions	Opérations	Crédits	Observations
D	2183	02016	1102	+ 2.000,00 €	Acquisition matériel informatique et petits outillages
D	2188	02012	1102	+ 12.000,00 €	
R	1641	0103		+ 14.000,00 €	
D	2138	02021	1202	+ 18.000,00 €	Aménagement bâtiments communaux
R	1641	0103		+ 18.000,00 €	
D	2313	02016	1212	+ 3.400,00 €	Mise en sécurité Hôtel de Ville
R	1641	0103		+ 3.400,00 €	
D	2313	3213	32130	+ 5.100,00 €	Nouvelle médiathèque
R	1641	0103		+ 5.100,00 €	

3°) **COLLEGE DE BARR – CREATION D'UNE MARE PEDAGOGIQUE – OCTROI DE SUBVENTION – 67.021.BARR.2014.01.13-03**

Le Conseil Municipal,

VU le courrier, en date du 29 novembre 2013, aux termes duquel l'équipe pédagogique "Mare" du Collège de BARR informe de son intention de réaliser une mare pédagogique sur le site de l'établissement dans le but d'initier les élèves à la biodiversité,

AVISÉ que le coût de l'opération est estimé à la somme de 3.400 € et qu'une aide financière de 500 € est sollicitée auprès de la commune,

CONSIDÉRANT la proposition de réserver une suite favorable à cette demande,

VU les avis favorables émis par les Commissions des Finances et Réunies,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'OCTROYER au Collège de BARR une subvention de 500 € pour participation au financement de la réalisation d'une mare pédagogique,

DE STIPULER que le versement du concours communal interviendra sur présentation des justificatifs de réalisation du projet,

D'IMPUTER les dépenses à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" (Code fonctionnel 221) du budget de l'exercice en cours.

4°) **PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT – RENOVATION URBAINE – PLAN DE FINANCEMENT – APPROBATION - 67021-016-2014-01-13-04**

Le Conseil Municipal,

RAPPEL étant fait que la Ville de BARR a lancé un important programme de construction, de rénovation et d'aménagement avec pour base un développement durable associant les aspects économiques, sociaux et environnementaux,

CONSIDÉRANT que le projet est développé sous le couvert d'un Projet Global d'Aménagement initié par la Région et portant sur la rénovation urbaine de la commune,

CONSIDÉRANT que ce projet intègre :

- la création d'un Pôle Jeunesse Solidarité,
- la mise en conformité de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville,
- la construction d'un terrain de tennis couvert,
et que son coût global est estimé à la somme de 2.315.000 € H.T,

AVISÉ que la Région Alsace souhaite que les collectivités harmonisent leurs préoccupations de vie (mutualisation des services, des équipements, qualité de vie) avec la densification du tissu urbain existant dans le but d'économiser le foncier, d'optimiser les réseaux et les infrastructures existantes, de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur commune ou leur quartier,

INFORMÉ que pour favoriser cette dynamique la Région intervient financièrement à la réalisation des Projets Globaux d'Aménagement,
CONSIDÉRANT la proposition de compléter le dossier introduit par la Ville de BARR par l'adoption du plan de financement incorporant une subvention régionale au taux de 40%, plafonnée à 400.000 €,

VU les avis favorables émis par les Commissions des Finances et Réunies,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'APPROUVER le Projet Global d'Aménagement initié par la Ville de BARR et portant sur la rénovation urbaine de la commune,

D'APPROUVER le coût dudit Projet Global d'Aménagement de rénovation urbaine pour la somme de 2.315.000,00 € H.T,

D'ARRÊTER le plan de financement de ce PGA selon les modalités ci-après:

PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT DE RENOVATION URBAINE				
Dépenses				
Imputation			Libellés	Montants
Op.	Art.	Fonct.		TTC
5201	2313	5246	Création d'un Pôle Jeunesse Solidarité	1 142 180,00 €
12122	2313	4143	Mise en conformité Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville	910 156,00 €
41430	2313	4143	Construction d'un terrain de tennis couvert	716 404,00 €
Total				2 768 740,00 €

PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT DE RENOVATION URBAINE				
Recettes				
Imputation		Libellés	Montants	
Art.	Fonct.			
10222	0112	Fonds de compensation de la T.V.A (2,768.740,00 € x 15,482%)	428 656,00 €	
1312		Subvention régionale escomptée au titre des Projets Globaux d'Aménagement (2,315.000 € H.T x 40%) plafonnée à	400 000,00 €	
1313		Subvention départementale escomptée au titre du Contrat de Territoire 2013-2015	689 250,00 €	
1641	0104	Emprunts	1 250 834,00 €	
Total				2 768 740,00 €

DE CHARGER M. le Maire de solliciter le concours financier du Conseil Régional d'Alsace au titre des "Plans Globaux d'Aménagement",

DE CHARGER M. le Maire de solliciter le concours financier du Conseil Général du Bas-Rhin au titre du Contrat de Territoire de la Communauté de Communes Barr-Bernstein 2013-2015,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

5°) **MUSEE "LA FOLIE MARCO" – ILLUMINATION DES FAÇADES - COMMUNAUTE DE COMMUNES BARR-BERNSTEIN – FONDS DE CONCOURS – ACCEPTATION – 67021-016-2014-01-13-05**

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions de l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa décision, en date du 27 septembre 2010, approuvant la réalisation des travaux d'illumination des façades du musée "La Folie Marco" et le plan de financement de l'opération,

RAPPEL étant fait que la participation financière de la Communauté de Communes Barr-Bernstein a été sollicitée au titre de la Dotation de Développement Intercommunale,

VU la décision du Conseil Communautaire, en date du 31 mars 2011, accordant un fonds de concours pour un montant 9.300 €,

VU le courrier, en date du 23 décembre 2013, aux termes duquel M. le Président de la Communauté de Communes Barr-Bernstein, souhaite que l'Assemblée Municipale se prononce sur l'acceptation du fonds de concours,

VU les avis favorables émis par les Commissions des Finances et Réunies,

APRES examen et discussion,

DÉCIDE,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ACCEPTER, pour la somme de 9.300 €, le fonds de concours que la Communauté de Communes Barr – Bernstein alloue à l'opération portant illumination des façades du musée "La Folie Marco",

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

M. le Maire : Et je passe la parole à Gilbert LEININGER pour les droits de préemption urbains.

6°) **DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER PRESENTEES – 67021-016-2014-01-13-06**

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu Monsieur LEININGER, Adjoint au Maire, lui faire part des déclarations d'intention d'aliéner présentées pour les immeubles appartenant à :

-
- Immeuble de M. Antonio EVANGELISTA au profit de M. Julien FRITZ, 22 rue du Dr. Sultzer,
 - Immeuble de M. Thomas MUHLBAUER au profit de M. Julien DOMOEN et Mme Angélique BOUILLOZ, 19 Grand'Rue
 - Immeuble des conjoints HEIM au profit de la SCI ALMADE, 43 rue du Gal Vandenberg
 - Immeuble de M. et Mme Robert BAECHER au profit de M. et Mme Adrien FRIEDRICH, 102 rue de la Vallée
 - Immeuble de la CDI Claudine HUBER au profit de M. TRENZ François et la SCU du TERTRE, Chemin du Bubenbach
 - Immeuble de Mlle Cindy CARRIER / M. Frédéric SYLLAS au profit de la SAS PIEMONT INVEST représentée par MM. Jean-Christophe DEILLER et Eric TREDANIEL, 27a Avenue des Vosges
 - Immeuble de la SCI EXORTARI au profit de M. François RENO, Route du Hohwald,
 - Immeuble de la SCI GADIMMO représentée par M. Didier GUILLOT au profit de M. Matthieu PASTUREL et Mme Marie-Emilie GARRAUT, 54 Grand'Rue
 - Immeuble de l'UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE au profit de la Sté SOVAL (Groupe CARREFOUR) 6 Quai de l' Abattoir,

EST INFORME que le droit de préemption ne se justifiait pas.

Le Conseil Municipal,

VU la déclaration d'intention d'aliéner présentée pour un immeuble sis 1, Impasse Jacques BOSSERT à BARR, appartenant à la Société "TFP Immobilier", devant être cédé à M. et Mme Gérard GLOECKLER,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,

à la majorité des membres présents et représentés,
M. GLOECKLER s'étant retiré en application des dispositions des articles L.2131-11 et L.2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DE NE PAS EXERCER le droit de préemption urbain dans le cadre de la cession de l'immeuble sis 1, Impasse Jacques BOSSERT.

7°) **FORET COMMUNALE – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX POUR L'EXERCICE 2014 – APPROBATION – 67021-016-2014-01-13-07**

Le Conseil Municipal,

VU sa décision, en date du 26 novembre 2012, approuvant l'état d'assiette 2014 de la forêt communale de BARR,

VU le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2014,

VU les dispositions de l'article 12 de la Charte de la forêt communale cosignée par l'Office National des Forêts et les représentants des communes forestières,

VU les avis favorables émis par les Commissions des Finances et Réunies,

APRES examen et discussion,

DÉCIDE,

à l'unanimité des membres présents,

D'APPROUVER le programme de travaux d'exploitation présenté par l'Office National des Forêts pour être réalisé en forêt communale de BARR au titre de l'exercice 2014 et définissant les montants prévisionnels :

- en dépenses de 11.462,00 € H.T,
- en recettes de 12.690,00 € H.T.

D'APPROUVER le programme de travaux patrimoniaux présenté par l'Office National des Forêts pour être réalisé en forêt communale de BARR au titre de l'exercice 2014 et définissant un montant prévisionnel de dépenses de 608,00 € H.T,

D'AUTORISER M. le Maire à signer ou approuver par voie de conventions ou de devis leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal,

D'APPROUVER les crédits correspondants à ce programme et ouverts au Budget Primitif 2014,

DE CONFIER l'encadrement de l'ensemble des travaux à l'Office National des Forêts,

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de Maîtrise d'œuvre à intervenir à cet effet,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

8°) **MUSEE "LA FOLIE MARCO" – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS – APPROBATION, 67021-016-2014-01-13-08**

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du Titre III de l'arrêté du 25 mai 2004, fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement,

VU le Procès-verbal de récolement des collections du musée "La Folie Marco" dressé à cet effet,

VU les avis favorables émis par les Commissions des Finances et Réunies,
APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'APPROUVER le Procès-verbal de récolement des collections du musée "La Folie Marco" dont un exemplaire est annexé à la présente décision,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

9° **NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES – HORAIRES DE CLASSE – RESULTAT DU SONDAGE**

10° **ROUTE DE SELESTAT – RADAR PEDAGOGIQUE**

M. le Maire : L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, M. le Maire lève la séance à 21 heures.
